

# C'est le moment de recruter un alternant !

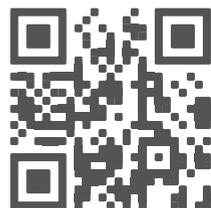


**ÉCOLE SUPÉRIEURE**  
DE COMMERCE & MANAGEMENT

**Prime unique**  
**de 6 000€\***

**Nous avons forcément**  
**le candidat qu'il vous faut !**

**Contactez-nous!**



**ISME**  
VANNES

En savoir plus sur

**www.isme.fr**



Une marque du groupe

**emineo**  
EDUCATION

L'Institut Supérieur de Management des Entreprises (ISME) propose des formations reconnues par l'État du BTS au MASTÈRE permettant d'accéder aux métiers des Ressources Humaines, du Commerce, de la Communication, du Marketing, du Digital, de la Gestion et de la Finance.

\*Pour le recrutement d'un alternant jusqu'à BAC +5 avant le 31/12/2023  
ISME Vannes - 14 Rue Anita Conti, 56000 Vannes - RCS Nantes n° 529 195 497 - Crédit photo : Envato  
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

# AIDE AU RECRUTEMENT D'ALTERNANTS

## De quoi s'agit-il ?

Le [ministre du Travail](#) a annoncé la prolongation de l'aide exceptionnelle mise en place pour soutenir l'alternance. Cette [aide financière](#) de l'État est destinée à favoriser le recrutement des alternants et faciliter leur insertion professionnelle. Ce dispositif est reconduit [jusqu'au 31 décembre 2023](#) et concerne le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Cette aide est valable pour tous les contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023 (Décret n°2022-1714 du 29 décembre 2022).

## Qui peut en bénéficier ?

Tous les alternants (de moins de 30 ans) en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation préparant un diplôme jusqu'au Bac + 5 (niveau 7 du RNCP).

Toutes les entreprises du secteur marchand privé et du secteur public industriel et commercial

- Les entreprises de moins de 250 salariés

Versée sans condition.

- Les entreprises de plus de 250 salariés

À la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif.

### À NOTER

Pour bénéficier de l'aide, le contrat doit être [déposé puis validé](#) et donc dit "enregistré" par l'OPCO.

## Quel montant ?

**6 000 €**  
pour les alternants

L'aide sera valable au titre de la première année d'exécution du contrat.

Celle-ci est versée mensuellement par l'ASP (Agence de services et de paiement) et la présence effective de l'alternant est vérifiée via la DSN (déclaration sociale nominative).

## Quelles formations à l'ISME ?

Ce dispositif s'applique à tous nos **BTS**, **BACHELORS** et **MASTÈRES** dans les 4 pôles de formations.

### Pôle

Commerce  
& Management

### Pôle

Marketing Digital  
& Communication

### Pôle

Ressources Humaines  
& Administration

### Pôle

Gestion  
& Finance

## VOTRE INTERLOCUTRICE

Le service « **Admissions et Relations Entreprises** » se tient à votre écoute pour répondre à vos besoins !



**Léa LE TERNUEC**  
Chargée d'Admissions et  
Relations Entreprises

lea.le-ternuec@isme.fr  
07 48 15 97 16